



Après un rappel à la loi quelles sont les conditions de dépôt de plainte

Par Céline78, le 25/02/2019 à 05:55

Bonjour à tous,

L'année dernière alors que j'étais enceinte j'ai eu une altercation avec une personne à qui j'ai accordé une certaine confiance au point de la faire rentrer à mon domicile qui ensuite s'est révélé être une personne dérangière. Car elle m'accusa de vol de papier alors que je n'ai jamais commis de vol de toute ma vie. (Qui plus est vol de papier avec des numéros de téléphone). Une fois en sortant de mon immeuble avec mon ex compagnon nous avons trouvé cette personne devant mon digicode s'apprêtant à rentrer dans mon immeuble et m'agresser de ce vol. Une 2ème fois allant chez mon médecin généraliste qui se trouve dans sa rue nous avons eu une altercation physique.

Cette personne à porter plainte contre moi et nous avons eu toutes les 2 un rappel à la loi.

Cette semaine nous avons eu une altercation verbale, j'ai bien pris soin de ne pas la toucher. Et hier, j'ai constaté le vol des accessoires de la poussette de mon bébé ainsi qu'un de ses jouets. Pensant à toutes autres individus, je demande à mon voisin s'il n'aurait pas croisé d'individu suspect, étranger à l'immeuble. Et là mon voisin me fait exactement la description physique de la personne avec laquelle j'ai des problèmes. Et visiblement elle lui aurait même parlé lui disant qu'elle « venait voir quelqu'un »

Ma question est, si je vais porter plainte est-ce que la situation se retournera-t-elle contre moi étant donné qu'il y a déjà eu rappel à la loi avec la même personne. Je suis partagée entre le fait que cela touche mon enfant de commettre un vol sur les effets d'un bb. Et visiblement cette personne a toujours conservé mon code d'entrée et se déplace à sa guise dans mon immeuble. D'un autre côté mon voisin est prêt à l'identifier une 2ème s'il le faut et apporter son témoignage. Cela est tellement gros je me demande si ce n'est pas volontaire de la part de cette personne de me mettre à nouveau en situation inconfortable d'un point de vue judiciaire.

Merci pour votre réponse